

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

01.10.2019 – La saison pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives s'étend de mars à novembre. D'avril à octobre, l'OFSP publie durant les premières semaines du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) et de tularémie, ainsi qu'une estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou en cas de borréliose.

Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également auprès de l'OFSP et par l'application mobile tiques qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988. Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 15 cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois de septembre 2019. Le nombre de cas, cumulés depuis janvier

d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis 2000, entre 48 et 335 cas ont été déclarés pendant cette période. À la fin du mois de septembre de l'année en cours, 234 cas avaient été enregistrés (figure 2). Cette valeur est similaire à la moyenne pluriannuelle.

Figure 1
Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2017–2019 (2019: situation fin septembre)

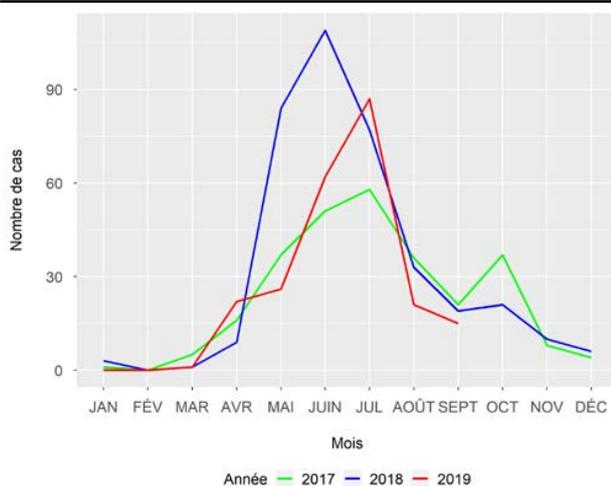


Figure 2
Nombre de cas de FSME, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2000–2019 (situation fin septembre)

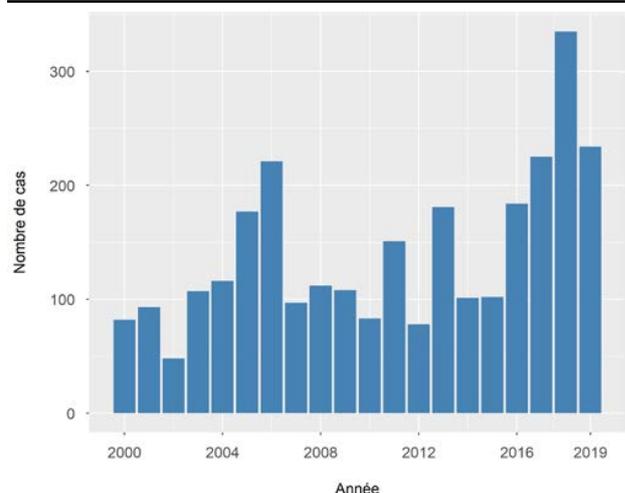


Figure 3
Nombre de cas de tularémie par mois, en cours de saison, comparaison 2017-2019
 (2019 : situation fin septembre)

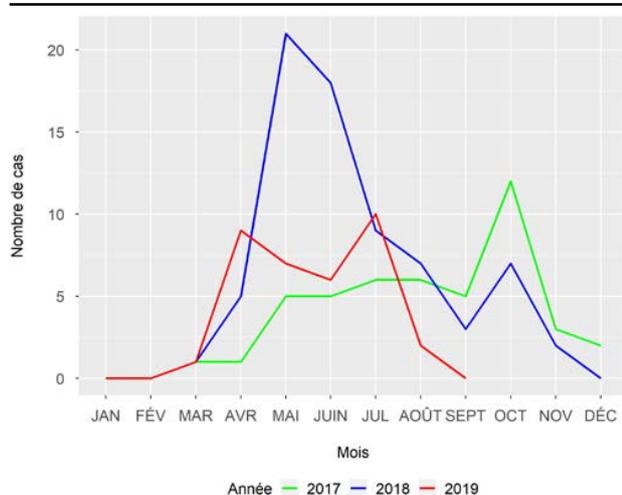
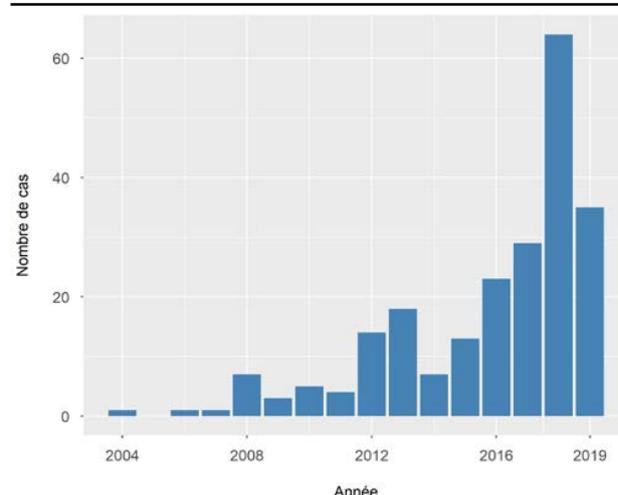


Figure 4
Nombre de cas de tularémie, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2004-2019
 (situation fin septembre)



Nombre de cas de tularémie

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à l'exposition. La présente évaluation se limite aux cas pour lesquels une piqûre de tique est vraisemblablement à l'origine de la maladie. Cela représente en moyenne 61 % des cas annuels. Dans les autres cas, l'exposition à la maladie est soit inconnue, soit due à un contact avec des animaux sauvages, par exemple lors de la chasse.

Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, dans les grandes lignes, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 3). Aucun cas n'a été enregistré au cours du mois de septembre. Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 4). Depuis 2004, entre 0 et 64 cas ont été déclarés pendant cette période. Ce nombre augmente au fil des années. À la fin du mois de septembre de l'année en cours, 35 cas avaient été enregistrés (figure 4).

Figure 5
Estimation du nombre de consultations médicales en cas de borréliose de Lyme et à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2017-2019 (2019 : situation fin septembre)

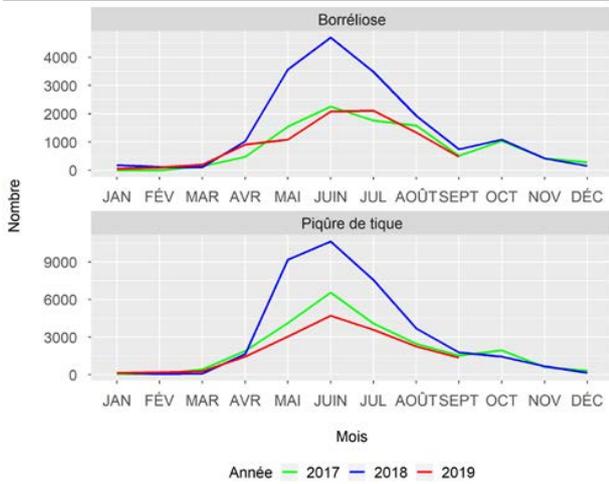
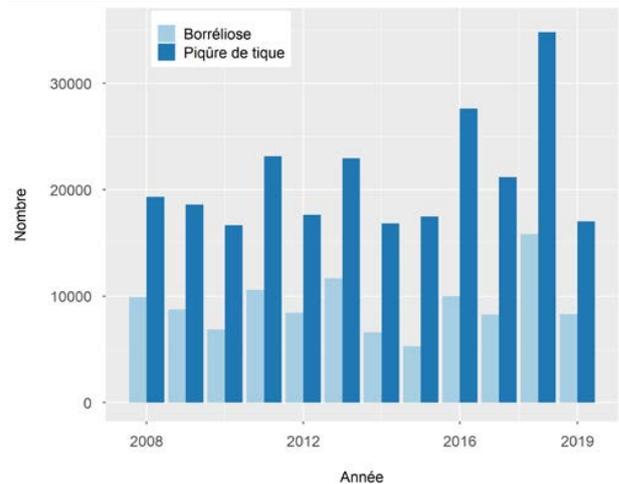


Figure 6
Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et en cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008-2019 (situation fin septembre)



Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

En raison de leur fréquence, l'OFSP recense les cas de piqûres de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Le système de déclaration Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008.

Le nombre mensuel de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose évolue par vagues

pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 5).

De janvier à fin septembre 2019, on estime à 17 000 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 8 000 celui des cas de borréliose aiguë (figure 6). Ces valeurs sont similaires à la moyenne pluriannuelle de ces indicateurs.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

Évaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose de Lyme sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison d'une piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de consultations à la suite d'une borréliose. Il peut toutefois arriver que le nombre de cas de borréliose soit plus élevé que celui de piqûres de tique. Cela est vraisemblablement dû au fait que la moitié seulement des patients atteints d'une borréliose aiguë se souviennent avoir été piqués par une tique.

L'estimation du nombre de piqûres de tique et celle du nombre de borréliose, ainsi que les cas de FSME correspondent aux valeurs moyennes des années précédentes. Les cas de tularémie tendent à augmenter d'année en année. Cependant, cette année, leur nombre est inférieur à celui de l'année dernière. Veuillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les piqûres de tique sur la page Méningo-encéphalite à tiques (FSME) ou Borréliose A-Z (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/zeckenuebertragene-krankheiten.html>).